



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 13 juillet 2026, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1^{re} DEMANDE

✓ **Nature et effet :** D'autoriser une distance minimale de la rue de 1,71 mètre pour une enseigne, alors que le tableau 2 de TYPE C de l'article 5.22.4.1 du règlement prévoit une distance minimale de 2 mètres.

✓ **Adresse :** 153, rue Saint-Louis

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 26^e jour du mois de juin deux mille vingt-six.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate